D L P 13 - 6 - 89103374
ISSN 0751 - 154 X ®

Avertissements agricoles

Édition Grandes cultures

Bulletin Technique n° 14 du 9 juin 1989

* BLE D'HIVER :	– De fortes infestations de Pucerons sur Pernel
	– Ne négligez pas la Rouille brune
* BETTERAVE SUCRIERE :	– Vigilance face aux pucerons
* POIS PROTEAGINEUX :	– Début timide du vol des Tordeuses
	– Présence de Pucerons
* POMME DE TERRE :	– Des risques de mildiou
	– Lutte obligatoire contre le Doryphore

** BLE D'HIVER **

----PUCERONS

* *SITUATION* : les infestations de pucerons des épis se généralisent. Le niveau de population varie beaucoup entre parcelles, de très faible à très fort, sur la variété Pernel notamment où le seuil d'un épi sur deux colonisé est souvent atteint.

* *PRECONISATION* : intervenir d'urgence si le seuil est atteint.

----MALADIES

* *SITUATION* : mis à part quelques blés fortement contaminés par Oïdium et Septoriose, les parcelles protégées pendant la floraison présentent un état sanitaire satisfaisant.

Les pustules de Rouille brune sont fréquentes mais les conditions météorologiques actuelles ne favorisent pas leur évolution. Quelques foyers de Rouille jaune sont signalés : les attaques sont faibles pour l'instant et limitées à la variété Thésée.

* *PRECONISATION* :

► en absence de Rouille, les traitements doivent maintenant être terminés.

► les foyers de Rouille brune, s'ils n'ont pas fait l'objet d'un traitement depuis le bulletin précédent, seront surveillés jusqu'à fin floraison. Si la chaleur se rétablit, un traitement sera réalisé dès l'apparition des pustules sur l'une des trois premières feuilles : en conditions favorables, la maladie pourraient progresser très rapidement.

► concernant les foyers de Rouille jaune : surveillez leur apparition. Le cas échéant, intervenez dès l'observation des premières pustules.

** BETTERAVE SUCRIERE **

----PUCERONS

Le vol de pucerons se poursuit et nécessite de poursuivre la protection. La lutte contre la jaunisse de la Betterave doit obligatoirement passer par la maîtrise de ses vecteurs.

La période de sensibilité continuera jusqu'au stade 10-12 feuilles, (couverture du sol par le feuillage).

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : P. BERTHIER

Publication périodique
CPPAP n° 1848 AD
Abonnement annuel : 180,-F

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
D. R. A. F.
Service Régional de la Protection des Végétaux
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
☎ 88. 37. 32. 18
Bas-Rhin : 88.69.65.89 - Haut-Rhin : 89.72.49.70



P 356

** POIS PROTEAGINEUX **

----TORDEUSES

* *SITUATION* : le vol débute très timidement : 1 capture tous les 3 jours au piège sexuel.

* *PRECONISATION* : toute intervention est actuellement inutile.

----PUCERONS

Présence de pucerons verts et de pucerons noirs à surveiller. Une intervention est nécessaire si 30 pucerons sont dénombrés par plante en moyenne.

** POMME DE TERRE **

----MILDIOU

* *SITUATION* : les conditions météorologiques sont favorables aux contaminations.
* *PRECONISATION* : maintenez la protection.

----DORYPHORE

* *STRATEGIE DE LUTTE* : surveillez l'apparition des larves. Le traitement doit être réalisé lorsqu'elles ont la grosseur d'un grain de blé. Nous rappelons que **LA LUTTE CONTRE LE DORYPHORE EST OBLIGATOIRE.**

* *PRODUITS UTILISABLES* (dose de matière active g/ha) : **alphaméthrine (12,5) (FASTAC) ; azinphos méthyl (400) (nombreuses spécialités) ; carbaryl (750) (SEVIN L85, SEVIN L85 P) ; chlorfenvinphos (250) (BIRLANE CE40) ; cyfluthrine (15) (BAYTHROID) ; cyperméthrine (30) (KAFIL SUPER, SHERPA 10, CERBERE, CYMBUSH) ; deltaméthrine (7,5) (DECIS, DECIS Flo) ; endosulfan (350) (THIODAN 35 CE, TECHN'UFAN) ; fenvalérate (50) (SUMICIDIN 10) ; fluvalinate (MAVRIK à 0,2 l p.c./ha) ; lambda cyhalothrine (KARATE à 0,15 l p.c./ha) ; LINDANE (90) (nombreuses spécialités) ; méthidathion (300) (ULTRACIDE 20) ; mercaptodiméthur (1 000) (MESUROL 50) ; phosalone (600) (ZOLONE FLO) ; phosmet (500 g) (IMIDAN) ; phosphamidon (300) (DIMECRON 10) ; carbaryl + lindane (NAFTILO : 0,5 kg p.c./ha) ; carbaryl + cuivre + endosulfan + zinèbe (DORYPHIT : 5 kg p.c./ha).**

ATTENTION : délai de carence avant récolte de 15 jours pour certaines spécialités à base de lindane.

****